



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21/05/2025 /

Dossier complet le : 26/05/2025 /

N° d'enregistrement : F01125P0094

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'activités à étages.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GEP NOISY-LE-SEC (FRANCE) SCI

Raison sociale

N° SIRET

9 5 2 9 2 1 0 0 5 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Sci

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Tonachella

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²	Le projet concerne la construction de locaux d'activités aux seins de deux batiments dont la superficie de plancher est de 30.595 m². L'ensemble immobilier ne relève pas de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (limitation des quantités des matières présentent sur le site).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le souhait de la Ville : « de conserver de l'activité sur ce site en rappelant que vivre la Ville c'est habiter la Ville mais aussi y travailler ».

La conception spécifique d'un parc d'activités sur deux niveaux, pour entreprises PME/PMI, permet de développer 30.595 m² (toutes surfaces confondues), tout en libérant de l'emprise au sol, pour recréer des espaces verts sur un site actuellement minéralisé dans sa globalité.

Ces surfaces seront subdivisées afin d'accueillir de multiples locataires aux activités diverses. Chacune des subdivisions comportera des bureaux indépendants. Le second niveau sera desservi par un ensemble de rampes permettant à de moyens porteurs d'accéder. En amont, la desserte du site se fera par la rue Paul Vaillant Couturier, en sortie depuis le passage des Groux. L'utilisation de semi-remorques se fera ponctuellement dans une proportion moindre que les flux de l'ancien utilisateur du site (logisticien Heppner). En aval il s'agira principalement de flux de véhicules propres type Véhicules Utilitaires Légers ou vélos/triporteurs, le plus souvent électriques (des bornes de recharges pour véhicules électriques seront installées sur le site). Ceci s'inscrivant dans la logique des dessertes urbaines en ZFE.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est l'implantation de bâtiments d'activités tout en construisant "beau et sain". La plaine de l'Ourcq dans lequel le projet s'inscrit, est un espace majeur de développement qui est marqué par un projet urbain. De ce fait, l'engagement qui y est pris est de transformer des zones historiquement impactées par le développement d'activités industrielles et artisanales en villes mixtes mêlant logements, activités, espaces verts et services publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'édification du projet nécessitera des travaux préparatoires. Ils consisteront en la démolition des bâtiments existants, entrepôt et bureaux (construits dans les années 50/60). La déconstruction visera une revalorisation maximale des déchets dans une démarche de démolition circulaire avec pour objectifs : 90% de réemploi et 99% de recyclage (sauf matériaux amiantés). Cette préparation nécessitera aussi la suppression d'arbres existants compris dans l'emprise des futurs bâtiments : le plan de masse a été adapté pour conserver un maximum de sujets. Ainsi sur les 37 arbres présents (sureau, robinier, érable sycomore, frênes, pruniers myrobolan), 16 sont de ces derniers sont sauvegardés.

Sur un site existant minéralisé dans sa quasi-totalité, l'organisation du plan du projet s'est attachée à libérer de l'emprise au sol, pour recréer en son centre un espace vert de pleine terre. Cet espace, de "renaturation", d'une surface de près de 3.200m² sera complété de toitures végétalisées pour une surface d'environ 5.200m².

Composées d'un substrat 30 cm pour jardin de toit «extensif», elles permettent de répondre aux enjeux de biotope imposés. Ces toitures seront recouvertes d'une végétation basse, de plantes vivaces à fleurs, de graminées et d'arbustes.

Les différents espaces végétalisés ont été traités avec des essences adaptées au contexte géographique, au climat local, au lieu de plantation. Ainsi ont été créées 3 strates : (1) strate arborée (implantée au niveau de l'îlot central) : 45 sujets de haute tige sont prévus plantés. (2) strate arbustive (les massifs arbustifs) : 1250 sujets sont prévus plantés aux différents endroits. (3) strate herbacée (composée de vivaces, de graminées et couvres-sol, gazon micro-trèfle) : 7500 sujets sont prévus plantés aux différents endroits, majoritairement en toiture.

Les travaux de construction prendront suite pour un délai de 18 mois environ. Ces travaux s'inscriront dans la charte chantier vert. Cette démarche s'appuie sur la collaboration de tous les intervenants à toutes les phases du cycle de vie du bâtiment, depuis sa programmation jusqu'à son exploitation, en passant par sa réalisation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une attention particulière sera donnée à l'aspect environnemental du site, avec notamment :

- un objectif d'obtention des labels environnementaux BREEAM Excellent et BiodiverCity Base

- la présence de panneaux photovoltaïques en toiture (voir plan joint au présent dossier) pour couvrir une partie des consommations électriques. Cette installation initiale développera environ 350 KWc et sera, à horizon 2042, complétée d'une seconde centrale photovoltaïque pour une puissance totale d'environ 1MWc.

L'ensemble du projet a été conçu sur un système de "plan libre", poteaux / poutres, permettant une réadaptation du plan, si besoin, en cas de reconversion d'usage.

Le moyen de chauffage des locaux sera décarbonné (Elec/PAC). Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront installées sur le site, ainsi qu'un système de compteurs connectés permettant de suivre et piloter en temps réel les consommations énergétiques du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (limitation des quantités des matières présentes sur le site).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle Surface de plancher Volume des bâtiments	21 171 m² 30.595 m² +/- 120.000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 112 Voie : rue Paul Vaillant Couturier
Lieu-dit :
Localité : Noisy-le-Sec
Code postal : 9 3 1 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 2 7 , 4 " Lat. : 4 8 ° 5 4 , 2 3 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Projet soumis au PLUi Est-Ensemble (zone UA) et à l'OAP "Plaine de l'Ourcq".
Projet non situé en ZAC

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site se trouve à environ 900 m. Il s'agit de la ZNIEFF "Prairies humides au fort de Noisy" (110020470).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Une zone couverte par un arrêté de protection de Biotope se trouve à environ 1km du site. Il s'agit du "Glacis du Fort de Noisy-le-sec".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc naturel, aussi bien marin que naturel ne se trouve dans un rayon de 20 km autour du site du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée aux abords du site du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Noisy-le-Sec est concernée par le PPR MT Argiles, concernant l'aléa "Tassements différentiels".
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit 23/07/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un site pollué ou potentiellement pollué est recensé sur le site du projet. Il est identifié IDF9303804
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Noisy-le-sec se trouve sur la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage en eau n'est répertorié sur le territoire communal. Le projet n'est donc pas concerné.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit ne se trouve à proximité du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site natura 2000 le plus proche du site du projet se trouve à environ 3,24 km de ce dernier. Il s'agit du site "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site inscrit ne se trouve à proximité du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est envisagé
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Compte tenu de l'usage futur envisagé il n'est pas prévu de consommation d'eau à usage industriel. Les effectifs envisagés sont en légère augmentation (+/- 100 personnes) par rapport à l'usage précédent du site (+/- 90 personnes). Cette augmentation n'impactera pas le réseau d'assainissement auquel le projet sera raccordé.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet se situe en pleine zone urbanisée (zone UA du PLui / secteurs d'activités économiques du territoire) et sur une construction existante qui sera, dans le cadre des travaux, démolie. Le projet ne portera aucune atteinte à la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site natura 2000 le plus proche du site du projet se trouve à environ 3,24 km. Il s'agit du site "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013). L'emprise du futur projet n'excédera pas celle des bâtiments actuellement implantés sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Noisy-le-Sec n'est concernée par aucun PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Noisy-le-Sec est concernée par un aléa "Tassements différentiels".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire ne sera engendré vu l'activité du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site, au travers de ses activités, sera une source de trafic de véhicules.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit émis sur le site sera lié au trafic ainsi qu'aux différentes installations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site engendre des émissions lumineuses pour éclairage des aires de manœuvre des véhicules liés à l'activité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets seront limités au seul trafic présent sur le site. Le chauffage des locaux sera assuré par un ensemble de pompes à chaleur
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les effluents traités seront rejetés vers la STEP via le réseau d'eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents uniquement liés à la présence de sanitaires sur le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets liés à la démolition des bâtiments existants. Les déchets issus de la déconstruction s'inscrivent dans une démarche de démolition circulaire avec pour objectifs : 90% de réemploi et 99% de recyclage (sauf matériaux amiantés).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le plan architectural du projet répond aux attentes de l'OAP plaine de l'Ourcq.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’être cumulées avec d’autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas, à notre connaissance, de projet ou existant majeur dans un environnement proche dont les incidences seraient susceptibles d’être cumulées avec le projet objet de la présente demande.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'avoir un impact faible sur l'environnement, plusieurs mesures sont envisagées sur le site:

- L'obtention des labels environnementaux BREEAM Excellent et BiodiverCity Base
- La mise en place de panneaux photovoltaïques pour couvrir une partie des consommations électriques
- Le chauffage par un ensemble de pompes à chaleur.
- Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront installées sur le site
- Un système de compteurs connectés permettra de suivre et piloter en temps réel les consommations énergétiques du site;
- Un traitement acoustique sera mis en place afin de réduire les nuisances sonores aux alentours
- Une imperméabilisation des sols de structures, aires de stationnement ainsi que des voies de circulation afin d'éviter toute pollution des eaux
- Des dispositifs d'éclairage conçus pour limiter la dispersion lumineuse vers le ciel seront installés et permettront de limiter très fortement l'impact du site sur la pollution lumineuse

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments renseignés dans le formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Le site, qui se trouve en zone d'activités industrielles, sera implanté sur un secteur déjà très urbanisée du fait de la présence de constructions tout autour. L'emprise cadastrale du projet restera inchangée et n'excédera pas celle actuellement en place.

De ce fait aucun impact sur des espaces naturels potentiellement à proximité du site n'est envisagé. Le projet n'emporte aucun impact significatif sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	La présente demande s’inscrit dans le cadre du dépôt d’un nouveau permis de construire sur l’unité foncière visée ci-dessus. Il est précisé que cette même unité foncière avait fait l’objet d’un précédent permis de construire n°PC 9305322B0010 délivré à la société Goodman France le 30/09/2022, et d’une dispense d’évaluation environnementale, pour un projet quasi similaire (cf. pièces jointes du dossier initial attachées aux présentes).	☒
2	Deux éléments différencient la présente demande de celle précédemment effectuée et qui avait donné lieu à la délivrance d’un agrément : i. La présente demande est déposée sous l’entité GEP NOISY-LE-SEC (FRANCE) SCI, entité du groupe Goodman et filiale de Goodman France.	☐
3	ii. Les surfaces du projet et leur destination ont fait l’objet de modifications.	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Tonachella

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Directeur technique de l'opération

À Paris

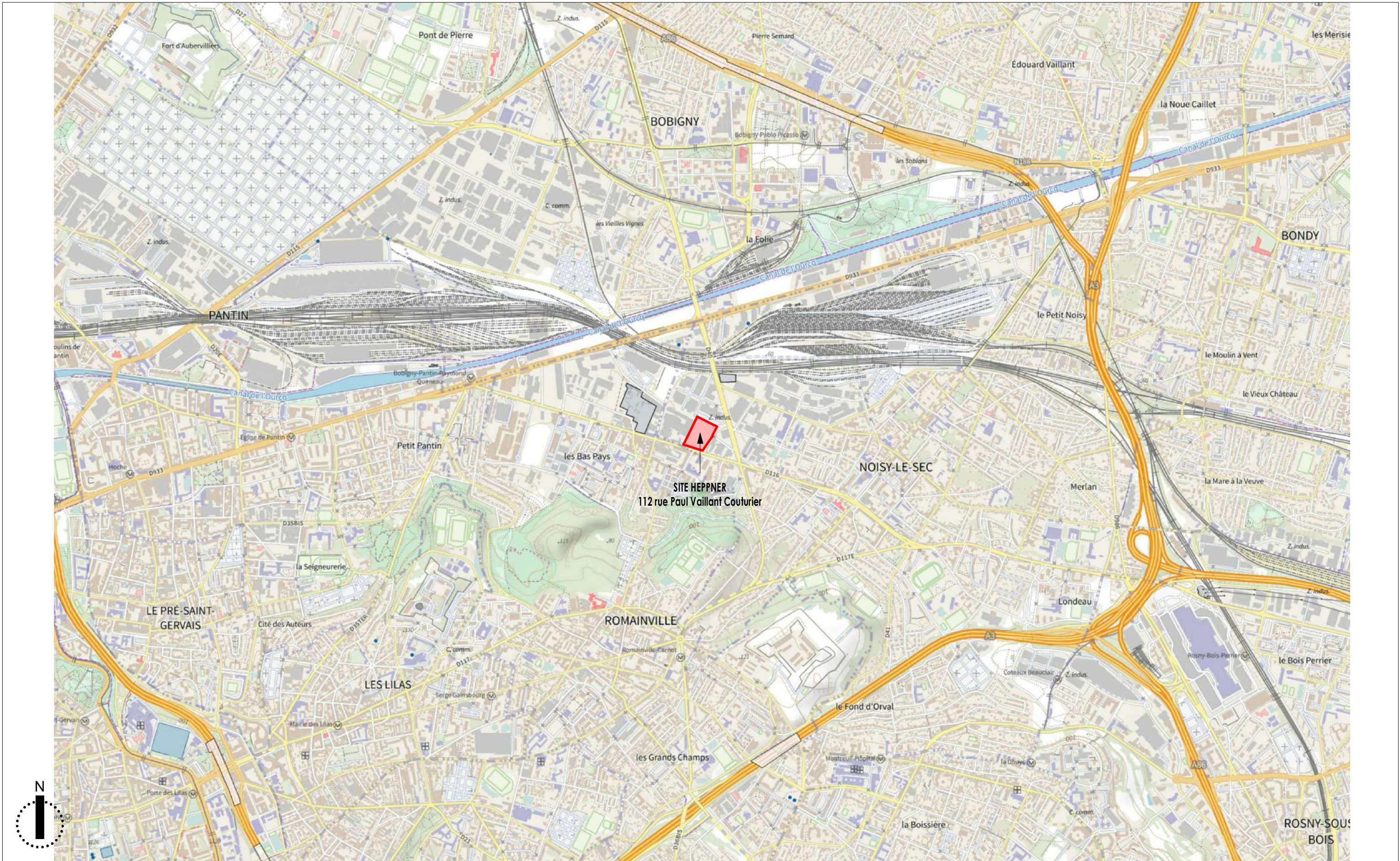
Fait le 26 / 05 / 2025

DocuSigned by:

Stephane TONACHELLA

299614AED0D943C...

Signature du (des) demandeur(s)



DEMANDEUR :



GOODMAN FRANCE

24 Rue de Prony

75017 - Paris

T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPNER A NOISY

PLAN DE SITUATION 1-20 000

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :	1 : 20000	INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 02
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	-----------	----------	---	-----------	--------

ARCHITECTE :

A

26

GL

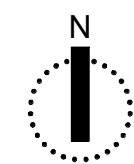
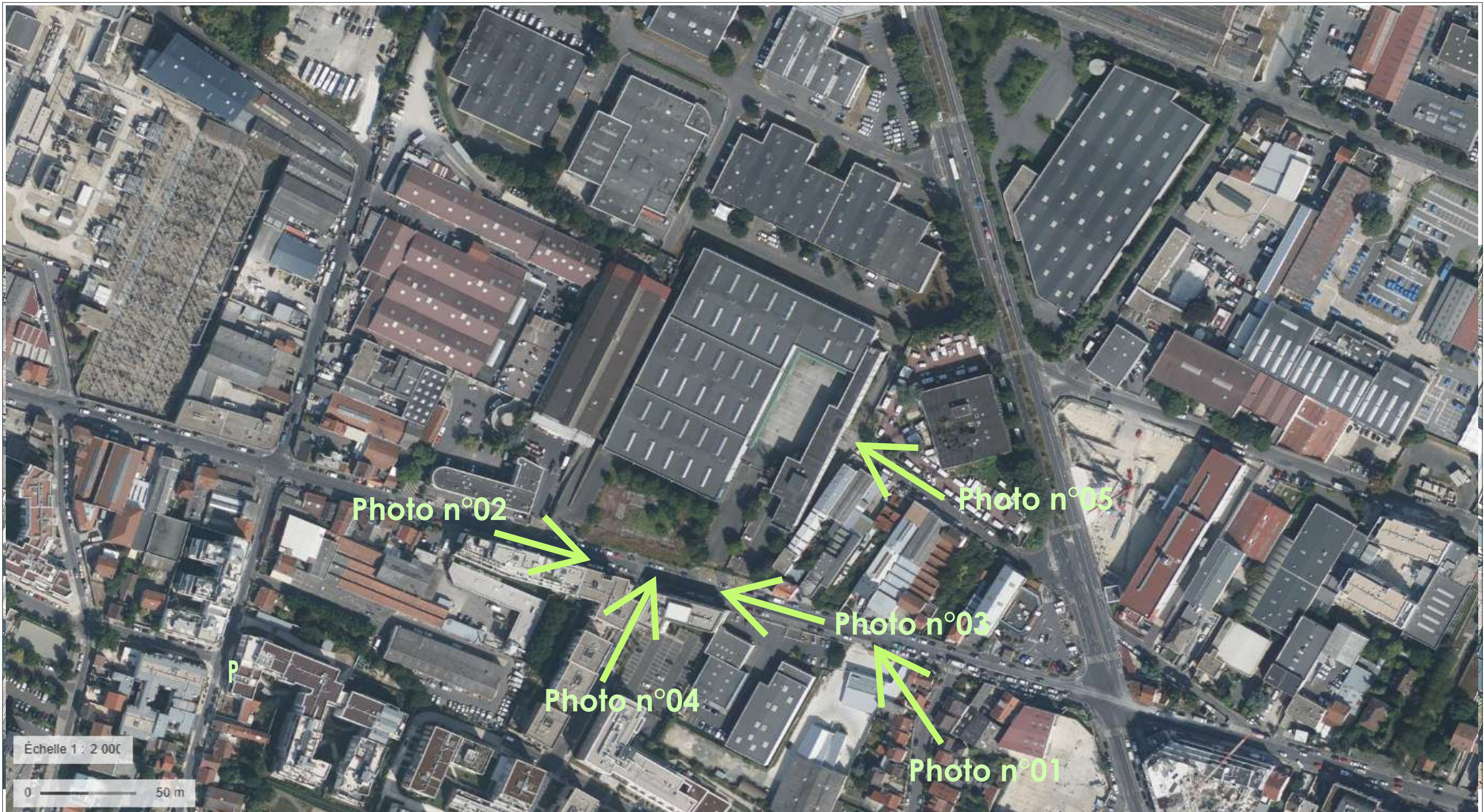
R.

A26 GL

165 bis, RUE DE VAUGIRARD

75015 - PARIS

T: 09 70 75 52 80

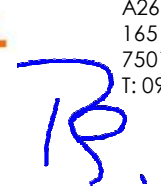


DEMANDEUR :  GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPPNER A NOISY

PHOTOS DU SITE EXISTANT

N° AFFAIRE : 1791 PHASE : CPC DATE : 09/05/2025 ECHELLE : 1 : 2000 INDICE : A N° PLAN : CPC 03

ARCHITECTE :   A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :



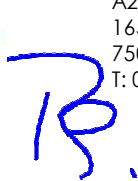
GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPNER A NOISY

PHOTO 01 - VUE AERIEENNE VERS LE NORD

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :		INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 03a
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	--	----------	---	-----------	---------

ARCHITECTE :



A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :





GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

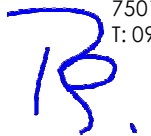
RECONVERSION DU SITE HEPPNER A NOISY

PHOTO 02 - VUE RUE PAUL VAILLANT COUTURIER VERS L'OUEST

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :		INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 03b
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	--	----------	---	-----------	---------

ARCHITECTE :





A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :

Goodman 

GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPPNER A NOISY

PHOTO 04 - VUE RUE DES COUDES CORNETTES

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :		INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 03d
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	--	----------	---	-----------	---------

ARCHITECTE :

A26 ^{GL} 

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :

Goodman

GOODMAN FRANCE

24 Rue de Prony

75017 - Paris

T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPPIER A NOISY

PLAN DE MASSE PROJET

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :	1 : 600	INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 04a
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	---------	----------	---	-----------	---------

ARCHITECTE :

A26

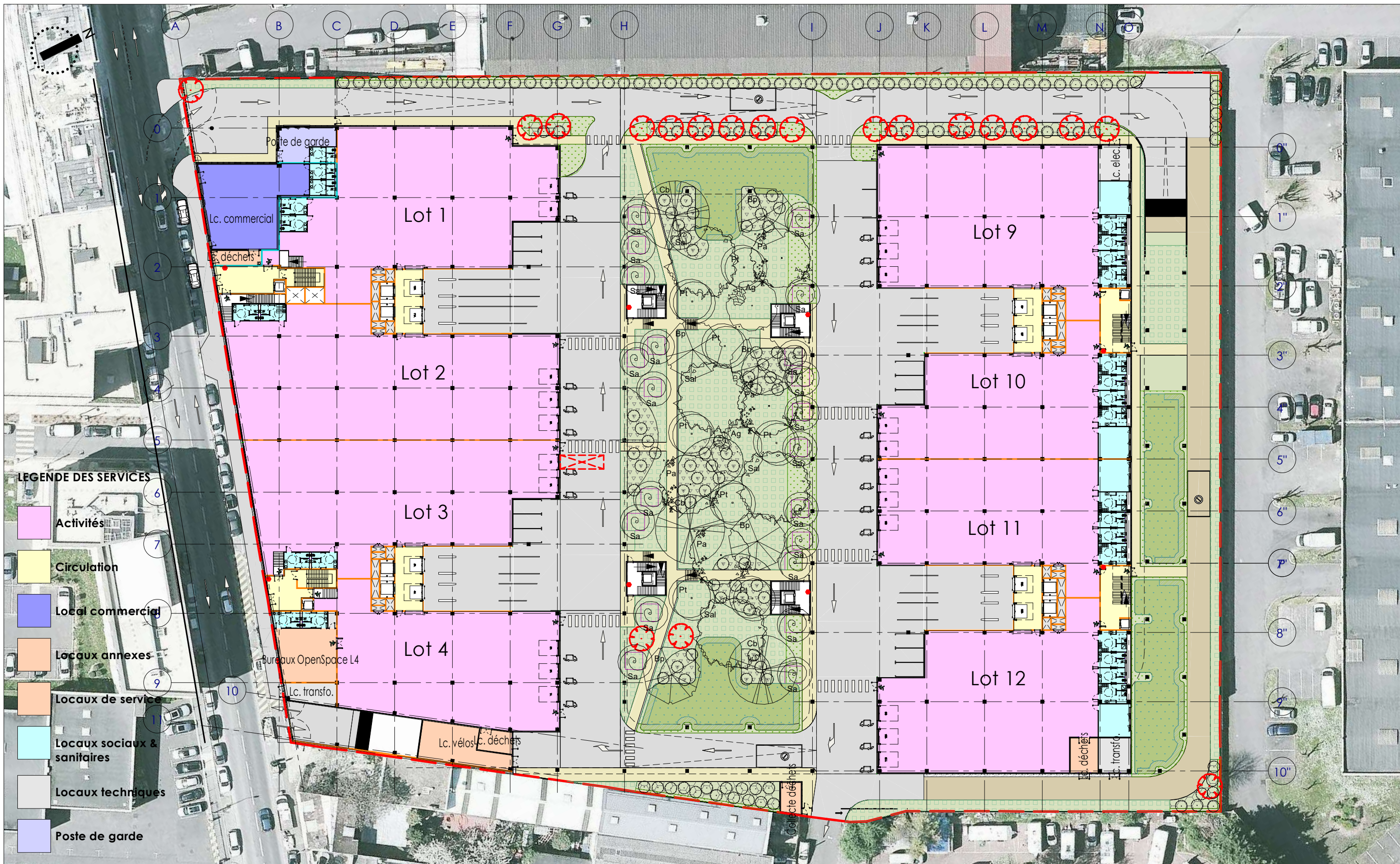
GL

A26 GL

165 bis, RUE DE VAUGIRARD

75015 - PARIS

T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :

Goodman

GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPNER A NOISY

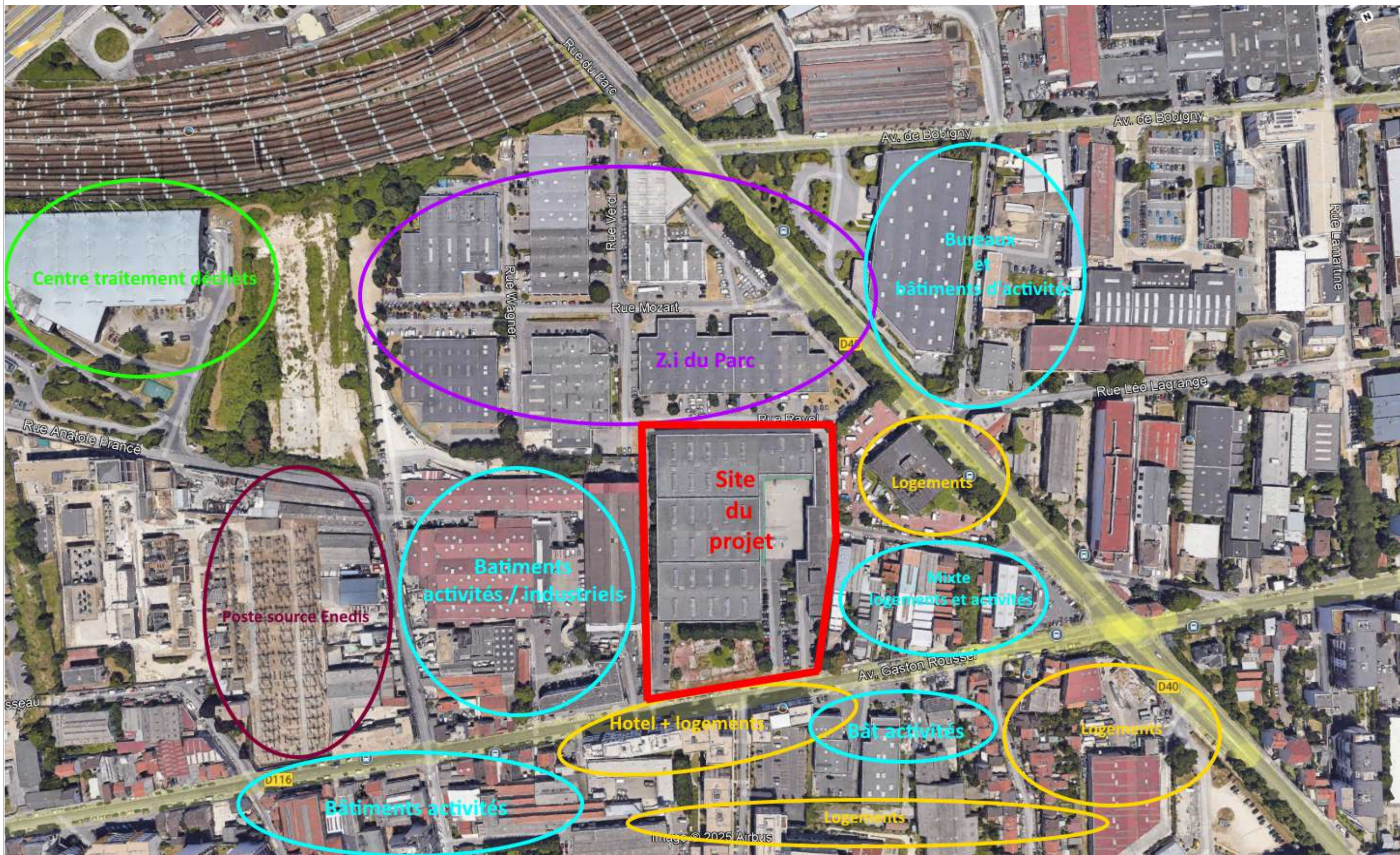
PLAN RDC GENERAL

N° AFFAIRE : 1791 PHASE : CPC DATE : 09/05/2025 ECHELLE : 1 : 600 INDICE : A N° PLAN : CPC 04b

ARCHITECTE :

A26 GL

A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

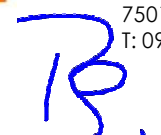


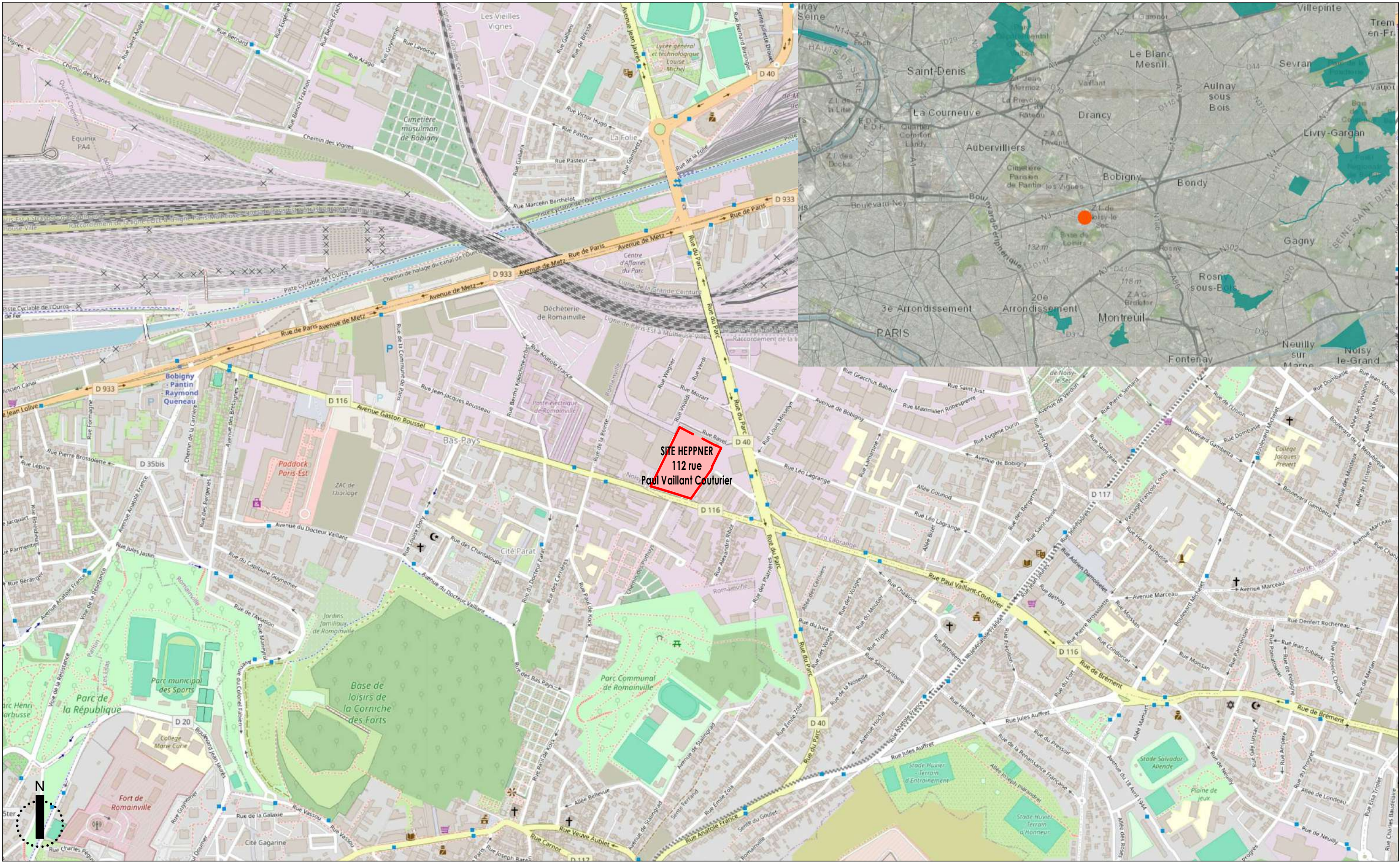
DEMANDEUR :
Goodman 
GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPNER A NOISY

PLAN DES ABORDS - AFFECTATIONS- VUE AERIENNE

N° AFFAIRE : 1791 PHASE : CPC DATE : 09/05/2025 ECHELLE : 1 : 5000 INDICE : A N° PLAN : CPC 05

ARCHITECTE :
A26 ^{GL} 
A26 GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



DEMANDEUR :

Goodman

GOODMAN FRANCE
24 Rue de Prony
75017 - Paris
T: 01 55 35 08 50

RECONVERSION DU SITE HEPNER A NOISY

PLAN SITE NATURA 2000

N° AFFAIRE :	1791	PHASE :	CPC	DATE :	09/05/2025	ECHELLE :	1 : 9500	INDICE :	A	N° PLAN :	CPC 06
--------------	------	---------	-----	--------	------------	-----------	----------	----------	---	-----------	--------

ARCHITECTE :

A26 ^{GL}

165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80